

Le 3 février 2016

**Par dépôt électronique (SDÉ) et par poste**

Maître Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal, Québec  
H4Z 1A2

**Me Éric Fraser**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3596  
Télec. : 514 289-5197  
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

**OBJET :** Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficacité par le Distributeur et le Transporteur d'électricité  
Votre dossier : R-3897-2014  
Nos dossiers : R0050812 YF et R050813 EF

---

Chère consœur,

Conformément à l'article 30 du Règlement sur la procédure de la Régie, Hydro-Québec, dans ses activités de transport et de distribution, demande la reconnaissance du statut d'expert pour M. James M. Coyne et M. Robert C. Yardley dont les coordonnées sont les suivantes:

M. James M. Coyne  
M. Robert C. Yardley, Jr  
Concentric Energy Advisors, Inc.  
293 Boston Post Road West  
Suite 500  
Marlborough, MA 01752

Le témoignage de ces experts portera sur le contenu de leur rapport déjà produit au dossier à la pièce HQT-D-2, Document 1 (C-HQT-HQD-0023). Leur mandat est par ailleurs décrit aux pages 1 et 2 de leur rapport.

Le Transporteur et le Distributeur demandent à ce que MM. Coyne et Yardley soient qualifiés d'experts en réglementation incitative «*Incentive regulation*».

Les *curriculum vitae* de MM. Coyne et Yardley sont par ailleurs respectivement déposés sous les cotes HQTD-2, Documents 1.1 et 1.2 (C-HQT-HQD-0024 et C-HQT-HQD-0025).

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Éric Fraser*

Éric Fraser

ÉF/rm

c.c. Intervenants (par courriel seulement)